

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

ID : 068-200066033-20230413-C20230416-DE

Département du HAUT-RHIN
Arrondissement d'ALTKIRCH
Nombre de membres élus : 59
Membres en fonction : 59

SEANCE du 13 avril 2023 – 19h00

*Approbation des tarifs structures d'accueil touristique
à compter du 1er mai 2023 - Délibération n° C20230416*

Sous la présidence de Monsieur Vincent GASSMANN

Et sur invitation en date du 06 avril 2023

Sont présents 45 membres titulaires
Sont absents 14 membres
- Dont suppléés : 04
- Dont représentés : 06

Votants : 55
- Dont « pour » : 55
- Dont « contre » : 0
Dont abstention : 0

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	LAMERE	Jean-Luc	Titulaire/M	X			
BALLERSDORF	WIEST <i>Procuration</i>	Laurent	Titulaire/M	X			
	FINK	David	Titulaire/A			X	WIEST Laurent
BALSCHWILLER	JACOBERGER <i>Procuration</i>	Thierry	Titulaire/M	X			
	SCHLIENGER	Bernadette	Titulaire/A	X			
BELLEMAGNY	BILGER <i>Procuration</i>	Christian	Titulaire/M	X			
BERNWILLER	BAUR	Patrick	Titulaire/M	X			
	GREDER	Béatrice	Titulaire/A	X			
	SCHNOEBELEN	Gervais	Titulaire/M	X			
BRECHAUMONT	GUITTARD	Franck	Titulaire/M		X		
BRETEN	GLESS	Michel	Titulaire/M			X	BILGER Christian
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M	X			
CHAVANNES-sur-ETANG	GASSMANN	Vincent	Titulaire/M	X			
DANNEMARIE	BERBETT <i>Procuration</i>	Alexandre	Titulaire/M	X			
	GRETER	Catherine	Titulaire/CM			X	BERBETT Alexandre
	HOLLEVILLE	Nicolas	Titulaire/A	X			
	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A	X			
	THEVENOT	Sylvain	Titulaire/A	X			
	MUMBACH	Paul	Titulaire/CM			X	JACOBERGER Thierry
DIEFMATTEN	GESSIER	Alain	Titulaire/M	X			
EGLINGEN	SCHMITT	Pierre	Titulaire/M	X			
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M			X	
ETEIMBES	CONRAD	Yves	Titulaire/M		X		
FALKWILLER	SCHNOEBELEN	Jean-Marc	Titulaire/M	X			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	X			
FULLEREN	CLORY	Patrick	Titulaire/M	X			
GILDWILLER	LEFEVRE	Gilbert	Titulaire/M	X			
GOMMERSDORF	NASS	Denis	Titulaire/M	X			
GUEVENATTEN	SCHITTLY	Bernard	Titulaire/M	X			
HAGENBACH	BACH	Guy	Titulaire/M	X			
	ROCHEREAU	Philippe	Titulaire/A	X			
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M	X			
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	X			
LARGITZEN	GNAEDIG	Jean-Paul	Titulaire/M	X			
MAGNY	MENETRE	Didier	Titulaire/M	X			
MANSPACH	DIETMANN	Daniel	Titulaire/M	X			
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M		X		
MONTREUX-JEUNE	HERRGOTT	Michel	Titulaire/M			X	
MONTREUX-VIEUX	RINGWALD	Jean-Claude	Titulaire/M	X			
	WILHELM	Patrick	Titulaire/A	X			
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER	Pascal	Titulaire/M			X	PARENT Marc
PFETTERHOUSE	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M			X	HEYER Morand
	HEYER <i>Procuration</i>	Morand	Titulaire/A	X			
REZWILLER	GRANDGIRARD	Franck	Titulaire/M	X			
	MOHN	Alain	Titulaire/A	X			
ROMAGNY	LEWEK	Denis	Titulaire/M	X			



SAINT-COSME	WIES	Joël	Titulaire/M			X	
SAINT-ULRICH	PARENT Procuration	Marc	Titulaire/M	X			
SEPPOIS-le-BAS	BARNABE	Maurice	Titulaire/M	X			
	STRUB	Martine	Titulaire/A	X			
	HAGMANN	David	Titulaire/A	X			
SEPPOIS-le-HAUT	ULMANN	Fabien	Titulaire/M	X			
STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M			X	
STRUETH	MATHIEU	Jean-Jacques	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG	Francis	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-HAUT	RINNER	Pierre	Titulaire/M	X			
UEBERSTRASS	LEY	Marie-Cécile	Titulaire/M		X		
VALDIEU-LUTRAN	LACHAUSSEE	Florent	Titulaire/M	X			
WOLFERSDORF	JUD	Claude	Titulaire/M	X			

DELIBERATION N° C20230416
CULTURE/SPORT/TOURISME/PATRIMOINE
APPROBATION des TARIFS des STRUCTURES d'ACCUEIL TOURISTIQUE
applicable à compter du 1er mai 2023

Le Président présente aux membres du Conseil communautaire la proposition d'une nouvelle tarification pour les deux structures d'accueil touristique de la communauté de communes Sud Alsace Largue comme suit :

▪ **Aire d'accueil de Chavannes-sur-l'Etang :**

Considérant que le tarif d'une nuitée à l'Aire d'accueil de Chavannes-sur-l'Etang n'a pas évolué depuis de nombreuses années, actuellement de 8 euros ;

Considérant, la modernisation de l'Aire d'accueil pour une meilleure visibilité et l'inflation sur les charges conduisant la communauté de communes Sud Alsace Largue à proposer de porter le tarif de la nuitée à 10 euros.

▪ **Relais Nautique de Wolfersdorf :**

Considérant que les tarifs du Relais Nautique n'ont pas évolué depuis le 1^{er} janvier 2017 ;

Considérant que la tarification actuelle est la plus basse des ports de plaisance du Haut-Rhin ;

Vu que le Relais Nautique subit fortement l'inflation sur les matières premières, et voit fréquemment augmenter le coût de la convention d'occupation temporaire (COT) ;

Dans un souci d'harmonisation avec les autres ports de plaisances, de prise en compte de l'inflation et de la réalisation des travaux d'investissements, il est proposé au Conseil communautaire de modifier la grille tarifaire permettant de :

- Créer deux tranches de taille de bateaux supplémentaires (pour les plus grands bateaux) ;
- Rattraper le coût de l'inflation entre 2016 et 2023, soit 17,4 % arrondi à l'euro supérieur ;
- Valider une augmentation annuelle automatique de la grille tarifaire selon l'indice de Revalorisation des Loyers à partir du 1^{er} janvier 2024 sur la base de l'indice du 2^{ème} trimestre de l'année N-1/N-2.

Il est donc proposé les tarifs ci-dessous :

Taille de Bateaux	Tarifs annuels		Tarifs semestriels		Tarifs mensuels		Tarif semaine		Tarif Journée	
	Tarifs actuels	Proposition tarifs	Tarifs actuels	Proposition tarifs	Tarifs actuels	Proposition tarifs	Tarifs actuels	Proposition tarifs	Tarifs actuels	Proposition tarifs
0 à 7,99	935 €	1 098 €	550 €	646 €	165 €	194 €	44 €	52 €	10 €	12 €
8 à 9,99	1155 €	1 356 €	660 €	775 €	176 €	207 €	50 €	59 €	10 €	12 €
10 à 11,99	1430 €	1 679 €	770 €	904 €	187 €	220 €	55 €	65 €	10 €	12 €
12 à 14,99	1760 €	2 067 €	990 €	1 163 €	220 €	259 €	66 €	78 €	12 €	15 €
15 à 19,99	1760 €	2 266 €	990 €	1 292 €	220 €	261 €	66 €	94 €	12 €	17 €
>20	1760 €	2 583 €	990 €	1 421 €	220 €	265 €	66 €	118 €	12 €	19 €

Vu l'avis favorable du Bureau le 05 avril 2023 ;

Il est demandé au Conseil Communautaire d'approuver les nouveaux tarifs des structures d'accueil touristique applicable à compter du 1er mai 2023, comme suit :

- **Aire d'accueil de Chavannes-sur-l'Etang** : tarif nuitée à 10 euros.
- **Relais Nautique de Wolfersdorf** :

Taille de Bateaux	Tarifs ANNUELS	Tarifs SEMESTRIELS	Tarifs MENSUELS	Tarif SEMAINE	Tarif JOURNEE
0 à 7.99 m	1 098 €	646 €	194 €	52 €	12 €
8 à 9.99 m	1 356 €	775 €	207 €	59 €	12 €
10 à 11.99 m	1 679 €	904 €	220 €	65 €	12 €
12 à 14,99 m	2 067 €	1 163 €	259 €	78 €	15 €
15 à 19,99 m	2 266 €	1 292 €	261 €	94 €	17 €
>20 m	2 583 €	1 421 €	265 €	118 €	19 €

Avec une augmentation annuelle des tarifs selon l'indice de Revalorisation des loyers à partir du 1^{er} janvier 2024 sur la base de l'indice du 2^{ème} trimestre de l'année N-1/N-2.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** les nouveaux tarifs des structures d'accueil touristique et leurs modalités d'application et de révision tels que présentés ci-dessus, applicable à compter du 1er mai 2023 ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous documents y afférents et à prendre toute initiative relatif à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
 Le Président, Vincent GASSMANN

Le secrétaire de séance, Fabien ULMANN


